



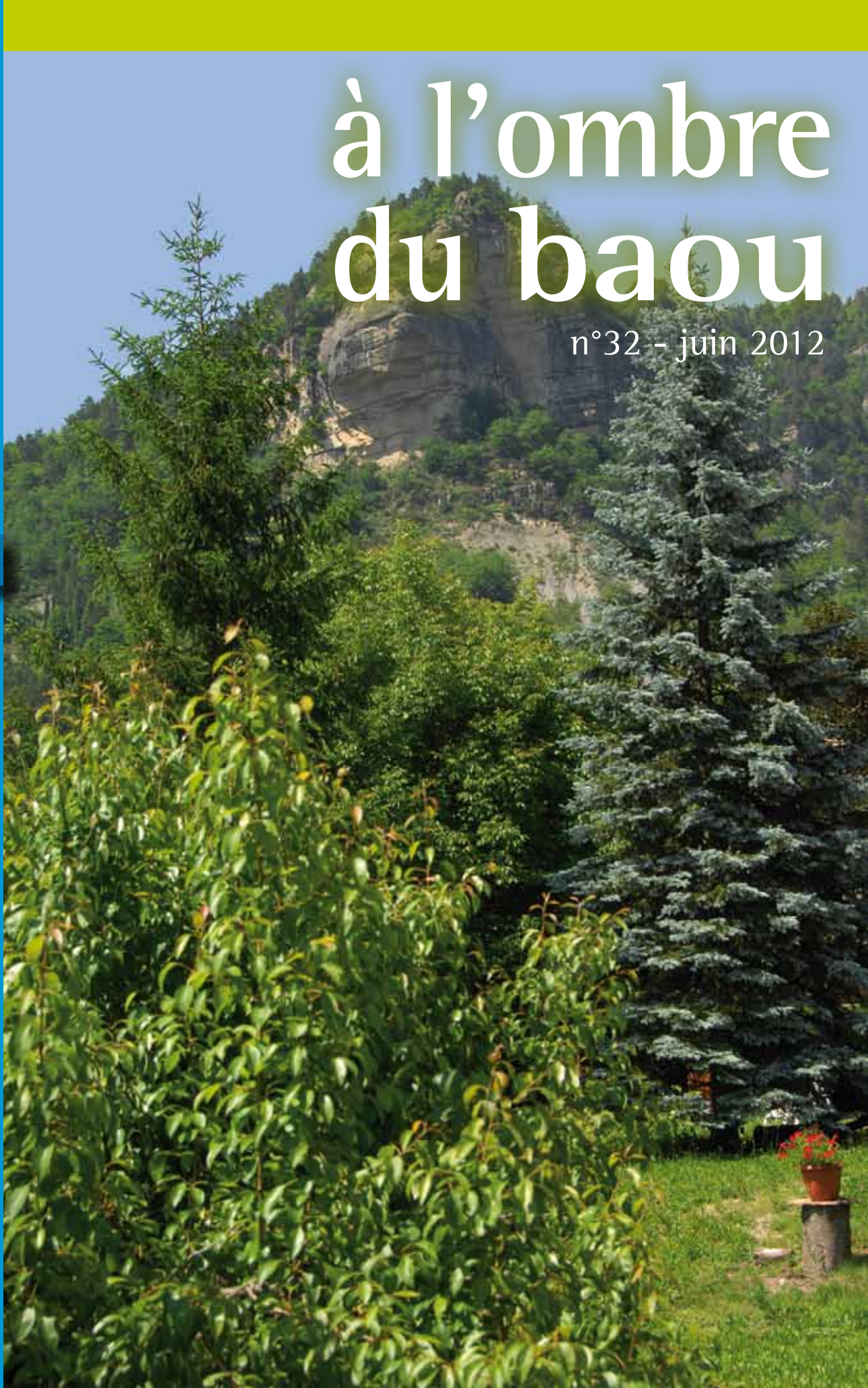
BULLETIN
D'INFORMATION
MUNICIPAL

à l'ombre du baou

n°32 - juin 2012

SOMMAIRE

- Le mot du Maire → 2
- Le Pré Martin → 2
- Budgets 2012 → 4
- Fleurissement → 5
- Travaux → 6
- Cet été à Annot → 8
- La vie de la cité → 12





Annotaines, Annotains, chers amis

Au travers de cet édito, je souhaite évoquer le budget primitif de la commune, qui a été voté le 12 avril dernier.

Ce budget, tout en maîtrisant la fiscalité, c'est-à-dire sans augmenter les impôts locaux et avec un recours à l'emprunt limité, reflète nos engagements forts pour assurer un service public de qualité, un entretien de notre patrimoine et la concrétisation de projets nécessaires pour répondre aux besoins du plus grand nombre et à l'amélioration de notre cadre de vie

Cette période budgétaire n'a pas empêché la poursuite de la vie de la commune, avec des travaux qui suivent leur avancement, notamment pour la réalisation du parking du Collège, les travaux de réhabilitation du Village

vacances, le manège couvert du centre équestre, l'extension du Cimetière et une nouvelle tranche d'assainissement en rive droite de la Vaïre.

Dans ce numéro de Juin vous trouverez également des précisions sur l'action communale des deux derniers mois.

Je profite également de cet espace pour évoquer et constater que nos petites communes sont aujourd'hui confrontées à des problèmes bien réels de pauvreté, de précarité, d'accès aux services et aux emplois de plus en plus concentrés dans les métropoles.

Dans cette période critique, notre collectivité s'est battue pour maintenir ses services et ses emplois sur notre commune et continuera à le faire avec force et conviction.

Afin de nous aider dans cette voie, je souhaite que la République, gardienne de l'égalité territoriale, garantisse à tous l'accès aux services publics et à l'emploi.

En ce sens, mieux connecter et intégrer les zones rurales et semi-rurales vers les pôles urbains doit être une priorité de l'action publique.

J'espère que nos nouveaux responsables politiques nationaux auront entendu et pris conscience à sa juste mesure l'appel lancé par ces populations rurales oubliées depuis trop longtemps, et qu'ils trouveront les moyens de mettre en œuvre une politique nouvelle de gouvernance et de solidarité territoriales locales.

Jean BALLESTER
Maire d'Annot
Conseiller Général



Dernières informations sur les Résidences du Pré Martin

La première tranche des travaux de réhabilitation s'achève aux Résidences du Pré Martin (anciennement appelées Village Vacances).

Cette première tranche concernant le bâtiment principal doit être livrée avant l'été 2012.

Elle a été étalée sur 20 mois, de septembre 2010 à juin 2012 ; soit près de deux ans

Pour la saison 2011, l'ensemble cuisine/salle de restauration avait été entièrement rénové.

Pour la saison 2012 ce sont toutes les salles d'activité de l'étage qui seront opérationnelles.

Une chaufferie bois et son silo à plaquettes ont été réalisés ainsi que la distribution intérieure du chauffage du bâtiment.

Dès l'automne prochain ce nouveau mode de chauffage plus économique et plus respectueux de l'environnement sera en service.

Le réseau de chaleur ainsi créé concernera

également l'école.

Cette importante opération représente un investissement de 1 444 388 € HT pour notre commune.

Pour la mener à bien nous avons su créer les partenariats nécessaires de manière à pouvoir mobiliser des subventions conséquentes sans lesquelles il n'aurait pas été raisonnable de se lancer dans un



tel chantier.

Pour mémoire :

- Association Nationale Chèques Vacances, 78 100 €
- Direction Régionale du Tourisme, 38 000 €
- Conseil Régional au titre du Tourisme :

230 649 €

- Conseil Général au titre du tourisme : 60 000 €
 - Conseil Régional et ADEME pour le bois / énergie : 191 460 €
 - Conseil Général pour le bois / énergie : 20 000 €
- Soit un total de 618 209 €.

La part d'autofinancement de la commune s'élève à 826 179 € pour cette première tranche. Nous l'avons couverte, en partie, en faisant appel à l'emprunt à hauteur de 300 000 €.

Pendant toute la durée des travaux, la commune a assuré, en régie, la gestion de cet équipement touristique. Il était en effet impossible de pouvoir réellement commercialiser une structure en cours de réhabilitation.

Maintenant que cette première tranche s'achève et dans l'attente des deux prochaines concernant les bungalows, un bail commercial a été signé.

Dès cette année, il rapportera directement plus de 20 000 € à la commune :

- 13 000 € de loyer, soit le double de

l'estimation du service des domaines,

- 2 000 € de forfait eau/assainissement que la commune ne se facturait pas à elle-même dans le cadre de la régie,

- 2 000 € minimum de taxe de séjour que la commune ne se payait pas à elle-même dans le cadre de la régie,

- 3 500 € d'assurance que le preneur du bail assumera en se substituant au propriétaire pour assurer la totalité de l'ensemble immobilier.

Soit un total de 20 500 € (minimum)

Pour mémoire, la gestion 2011 du village de vacances avait dégagé un résultat positif de 8 500 €.

Nous passerons donc dès 2012 à plus du double de recettes nettes pour la commune, le preneur du bail ayant à sa charge toutes les dépenses de fonctionnement courant : eau, gaz, électricité, ordures ménagères, contrats de maintenance, salaires et charges, fournitures de petit équipement, téléphonie, informatique, fournitures administratives, etc.

Cette recette permettra de couvrir 70% de l'annuité d'emprunt relative à cette opération de rénovation.

La commune, qui reste bien sûr propriétaire de l'ensemble du village vacances, aura ainsi valorisé son patrimoine, relancé une activité économique avec, à la clé, 3 emplois dès cette année et surtout elle aura généré des retombées indirectes induites par cette activité.

Car c'est bien là tout l'intérêt des structures de ce type. Elles ne sont pas intéressantes pour les collectivités en termes de retombées directes et de retour sur investissement immédiat. Elles profitent par contre à l'emploi et au commerce local, valorisent l'image d'un territoire et peuvent servir de base au développement d'autres activités.

C'est le pari que nous faisons pour Annot.

Pour la suite, deux nouvelles tranches de travaux de réhabilitation nous attendent ; elles concernent les bungalows.



Là encore, nous nous appuyons sur nos partenaires pour mobiliser les financements qui rendront l'opération réalisable. La région nous a d'ores et déjà confirmé son engagement à nos côtés pour 150 000 € et nous attendons une réponse de l'état pour un montant identique.

Le bail sera évidemment réactualisé, avec un loyer à la hausse dès la réhabilitation des hébergements.

Annot s'est engagé dans une politique cohérente de développement dont le tourisme est un des axes majeurs. Les réalisations effectuées et les dossiers en cours en témoignent :

- création d'un Office de Tourisme digne de ce nom dans l'hôtel Grac réhabilité avec des moyens financiers à la hauteur de l'enjeu,
- développement d'une offre d'activités de pleine nature autour d'Annot et dans le canton (escalade, équitation, randonnées)



- valorisation du site des grès et création d'une identité touristique associée, dossier étudié et validé pour la partie investissement dans la cadre du programme européen LEADER,

- mise en valeur du patrimoine au profit d'un véritable tourisme culturel et patrimonial (réhabilitation du centre ancien, plaques de rues, projet de maison des arts et traditions populaires de la bastide Brun).

Notre village vacances s'inscrit parfaitement dans ce schéma qui sans lui serait déséquilibré. Il propose un nombre d'hébergements significatif et peut accueillir des groupes. C'est une alternative à l'hôtellerie traditionnelle, elle connaît un succès grandissant.

Le choix de sa réhabilitation et de son développement a été fait.

Nous le menons dans le temps en toute cohérence et avec persévérance mais aussi avec prudence, sans qu'il pèse de façon inconsidérée sur nos finances.

Le développement d'Annot doit se faire au profit des Annotains et non à leur détriment.

C'est ainsi que depuis 10 ans les taux des impôts locaux n'ont pas augmenté, ils ont même baissé à 3 reprises.

Nous maintiendrons ce cap au service bien compris de l'intérêt général.



Lumière sur l'engagement financier 2012

Depuis plus de 10 ans maintenant, le budget primitif de la commune d'Annot fait la part belle à l'investissement et ce sans augmentation des impôts locaux (ils ont même déjà été baissés à 3 reprises).

C'est encore le cas en 2012 où, à taux constants, la fiscalité locale et les subventions obtenues permettront d'engager d'importants chantiers et de finaliser les projets en cours.

OPÉRATIONS NOUVELLES

- création d'un parking au niveau du Collège qui permet d'améliorer le carrefour du Peyrard et du Bd St-Pierre tout en créant un accès direct au parking de la Resplido, ce qui allège la circulation dans la rue du Peyrard. Montant de l'opération : 150 000 € HT, financée pour 45 000 € par l'Etat (DETR) et pour 30 000 € par le Conseil Général.

- création d'une voie nouvelle pour désenclaver le secteur du cimetière. Montant de l'opération : 39800 € HT. Il ne sera plus nécessaire désormais de passer sous le porche de la Resplido.

- construction d'un manège couvert au centre équestre de Vérimande afin de garantir l'activité équestre à l'année et par tous temps. Cette structure doit permettre d'accroître l'activité du centre équestre. Montant de l'opération : 47 600 € HT financée par le Conseil Régional à hauteur de 10 900 €.

- création d'un lotissement communal quartier la Ribière à côté du camping. La commune attend le retour de la demande de permis d'aménager. 8 lots viabilisés devraient être à la vente au second semestre 2012.

- extension du réseau d'assainissement en rive droite du pont de la Vaïre, à l'aval du pont, sur les secteurs Coste mouline, les Abrits, Pré Martin. Montant des travaux : 398 000 € financés à hauteur de 119 355 € par l'Etat (DETR) et de 39 785 € par le Conseil Général. Une fois les réseaux réceptionnés, la voirie sera entièrement refaite.

OPÉRATIONS EN COURS

- Avenue de la Gare, 2^{ème} tranche : le plus gros des travaux a été réalisé ; la commune est dans l'attente de l'intervention de France Télécom qui doit enfouir ses réseaux avant que les trottoirs et la chaussée ne reçoivent leur couche de finition. Montant des travaux : 180 000 € HT financés à hauteur de 53 500 € HT par la région et par un emprunt de 75 000 € à taux fixe de 2.31% sur 15 ans dans le cadre du plan de relance.

- restauration du Clocher : cette opération a pris du retard car les services de la DRAC et l'Architecte des Bâtiments de France ont demandé des travaux de réhabilitations spécifiques. Ainsi, les piliers du clocher

doivent être refaits en grès d'Annot et l'entreprise attend les pierres qui sont en commande. Le montant des travaux s'élève à 44 000 € HT pour lesquels nous avons obtenu 7 447 € de subventions de la part de la Région et de la DRAC.

En 2012, le poids de la dette sur l'investissement se monte à 108 098 €, ce qui représente 5,22 % du budget.

La section de fonctionnement prévoit pour 2012 :

- une charge d'intérêts d'emprunts de 106 000 € soit 4,82 % des dépenses totales de fonctionnement, faisant la preuve d'une gestion saine.

- une part salariale de 502 500 € soit 22,81% des dépenses de fonctionnement, traduisant une maîtrise des effectifs pour un bon service rendu.

- des charges de gestion générale de 638 500 € soit 29% des dépenses de fonctionnement cumulées, avec 200 000 € consacrés à l'entretien et aux réparations des voies et des bâtiments communaux.

Au final, la section d'investissement et celle de fonctionnement de l'exercice 2012 laissent apparaître une gestion saine, tournée vers l'investissement, au profit des annotains, sans poids excessif de la dette et surtout sans recours à une hausse de la fiscalité pour financer ces importantes opérations d'aménagement et d'entretien.

BUDGET PRINCIPAL 2012

Section de fonctionnement
Dépenses : 2 202 637,13 €
Recettes : 2 202 637,13 €

Section d'investissement
Dépenses : 2 070 834,57 €
Recettes : 2 070 834,57 €

BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT 2012

Section de fonctionnement
Dépenses : 327 128,55 €
Recettes : 327 128,55 €

Section d'investissement
Dépenses : 985 794,62 €
Recettes : 985 794,62 €

BUDGET POMPES FUNEBRES 2012

Section de fonctionnement
Dépenses : 24 935,13 €
Recettes : 24 935,13 €

Section d'investissement
Dépenses : 136 701,47 €
Recettes : 136 701,47 €

Pour votre agrément et celui de nos visiteurs

Nous sommes heureux de vous annoncer que la commune d'Annot a été récompensée, dans le cadre du concours de «Villes et Villages fleuris» 2011, par le jury départemental. Nous avons obtenu le «Prix d'excellence» et Annot va être proposée au concours Régional 2012 en vue d'accéder à la première fleur.

Cette première récompense, nous la devons à la volonté politique d'engager notre commune dans une démarche de valorisation paysagère afin de constituer un véritable projet au service de la qualité de vie des habitants et des visiteurs.

Nous la devons aussi à l'implication des services techniques de la commune, qui ont adhéré à cette démarche et tout particulièrement à l'un de nos agents M. Alexandre DALLARD qui a d'ailleurs obtenu la distinction de «meilleur jardinier».

Enfin Mme Claire MOLLET et M. Patrick TROIN ont obtenu le prix du fleurissement.

Toutes ces récompenses constituent pour nous une reconnaissance de l'action menée au service de la qualité de vie. Nous considérons ce label comme un outil mis au service de notre projet de valorisation territoriale.

Il s'agit d'abord, à travers lui, d'améliorer la qualité de vie. Cette notion fait référence à la qualité de l'environnement dans sa signification la plus globale, à la fois urbaine, esthétique, écologique, sanitaire et naturelle.

Notre but est ensuite d'améliorer l'image et l'accueil. Améliorer l'image véhiculée par la commune consiste à faire évoluer les regards du public sur le territoire, que celui-ci soit résident ou visiteur. Les espaces publics constituent ainsi une «vitrine» de l'action municipale ; la qualité et la cohérence de nos aménagements impactent, consciemment ou inconsciemment, la perception de tous les publics qui les fréquentent.

Enfin, ce label permet d'agir en faveur de l'écologie par la mise en oeuvre de pratiques respectueuses de l'environnement : économies de la ressource en eau, utilisation de produits naturels, préparation écologique des sols.

Et n'oubliez pas : ces aménagements sont faits pour vous, donc respectez-les !

Rendez-vous l'année prochaine pour, nous l'espérons, notre première fleur.



Un nouvel équipement au centre équestre

Comme nous nous en sommes faits l'écho à plusieurs reprises, le Centre Equestre de Vérimande va bientôt prendre possession de son nouveau manège couvert, les travaux étant en cours de finition.

Jacques et Nelly, les exploitants de cette structure très dynamique (nous en voulons pour preuve la provenance de cavaliers de tous horizons géographiques et la participation de l'Association des Cavaliers de Vérimande aux Championnats de France de CSO depuis plusieurs années), ont souhaité pouvoir disposer d'un outil leur permettant de proposer leurs activités équestres à l'année, et s'affranchir ainsi autant que faire se peut des aléas météorologiques.

La Municipalité, bien consciente de l'attrait indiscutable de cette structure, a entendu leur appel et leur permet aujourd'hui d'étendre au mieux la palette de leurs activités.



Parking du Collège et voie d'accès au cimetière



Les travaux d'aménagement du parking du Collège et de la voie d'accès au cimetière sont terminés et opérationnels (quelques finitions sont à venir).

Cette opération permet d'ores et déjà de sécuriser les abords du Collège Emile Honnoraty, en déportant la circulation et le stationnement des bus de ramassage scolaire sur le parking nouvellement créé.

La voie d'accès au cimetière va permettre une circulation plus aisée, en évitant la voie étroite sous la Respelido.

A court terme, un sens unique sera mis en place entre le parking du Collège et la Rue du Peyrard, de façon à définitivement sécuriser ce secteur, en évitant les croisements périlleux.

Début des travaux du centre d'accueil pour enfants handicapés

Comme vous le savez déjà, la Municipalité a décidé de mettre en place un partenariat avec l'association monégasque Monaco Disease Power, afin de favoriser l'installation à Annot d'une centre d'accueil pour familles avec enfants handicapés.

Cette association, présidée par Muriel NATALI-LAURE et dont SAS le Prince Albert II est président d'honneur, a bénéficié d'un bail a construction pour pouvoir ériger ce centre d'accueil, sur un terrain de 2000 m², situé en dessous du bâtiment principal des Résidences du Pré Martin, qui abrite notamment l'école intercommunale.

Dernièrement, les premiers coups de pelleuse ont été donnés en présence des élus, des membres de l'association, ainsi que des prestataires et entrepreneurs.

Les travaux vont bon train, et nous devrions voir sortir de terre, dans les prochains mois, cet ensemble qui pourra accueillir jusqu'à 20 personnes pour des vacances nature à Annot.



Une nouvelle surface de vente de produits du terroir

L'initiative est suffisamment rare pour être soulignée : la création d'un espace de vente, au coeur du village, dédié aux produits de terroir.

A l'origine de ce projet, Orlane LAUTARD, qui s'est rapprochée des services du Pays A3V pour l'aider dans sa démarche et délimiter la zone d'approvisionnement de sa toute nouvelle boutique.



On peut trouver d'ores et déjà, chez « Oh ! trois cèpes », de nombreux produits paysans, dont les producteurs se trouvent sur le territoire dans Alpes de Haute-Provence, les Alpes Maritimes, jusqu'au Haut-Var.



L'éventail des produits proposés est déjà large et va encore s'enrichir dans les semaines à venir :

- miels
- fromages
- vinaigres
- vins
- pain
- fruits et légumes
- savons, huiles essentielles, cosmétiques
- jus de fruits
- plants

A venir, un espace dégustation et des cours de cuisine. A suivre !

2ème fête de l'escalade au Pays des Grès, 19 et 20 Mai

La première édition d'Annot à Bloc ayant été un succès, la Municipalité a décidé de reproduire cet évènement en 2012.

Cette édition a pu voir le jour grâce à un partenariat entre les services de la Mairie et l'association «Vive les Gestes», qui propose tout au long de l'année des activités d'escalade indoor ou outdoor.

Le cru 2012 a été à nouveau un succès, malgré les conditions météorologiques qui sont venues perturber la journée du dimanche.

La nouveauté cette année était la présence d'un bloc artificiel sur la Place du Grand Marché, qui a permis en toute fin de journée du samedi, de voir se dérouler les finales du contest de blocs, en présence de «pointures» qui se sont affrontées à haut niveau, dans une ambiance très conviviale.



13 février

DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU DISPOSITIF FEADER 323 E RELATIF A LA CONSERVATION ET A LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE CULTUREL

Ce dispositif a pour objet de développer l'attractivité des territoires ruraux en préservant et en valorisant le patrimoine culturel afin de développer le potentiel touristique des espaces ruraux.

Pour la région PACA, les objectifs retenus sont :

- de renforcer l'attractivité des villages en sauvegardant le petit patrimoine rural
- de soutenir les actions culturelles originales dès lors qu'elles impactent un territoire large (intercommunal), qu'elles intéressent à la fois les populations locales et touristiques et qu'elles contribuent à allonger la durée de séjour des visiteurs.

Ce dispositif vise donc à la fois à financer les études et les travaux de restauration et de mise en valeur du petit patrimoine rural.

Les subventions possibles pour ce dispositif sont de 80 % sur un projet de 100 000 € HT maximum. Avec comme plan de financement 40 % pour l'Europe, 20 % pour le Conseil Général 04 et 20 % pour la Région PACA.

Notre commune étant éligible à ce dispositif, nous souhaitons déposer un dossier le plus tôt possible afin d'espérer être retenu.

Lors de la commission des finances du 30 janvier dernier, nous avons étudié les possibilités qui s'offraient à nous

Après un état des lieux des différents projets possibles, nous avons tout de suite pensé à la «maison Brun» (située quartier les Auches).

Deux projets nous ont été présentés par les deux associations de sauvegarde du patrimoine annotain. L'un porté par l'ASPCA consiste en la création d'hébergements insolites ; l'autre porté par l'ADPC concerne l'aménagement d'une maison sur les arts et traditions populaires du pays

d'Annot.

Lors de notre réunion de travail du conseil municipal du 06/02/2012 nous avons débattu et convenu de présenter à ce dispositif européen l'aménagement du projet sur les arts et traditions. En effet, ce denier rentre tout à fait dans le dispositif de financement sollicité. Ainsi, cette réalisation tendra à renforcer l'attractivité en sauvegardant le petit patrimoine rural, permettra une diffusion de la culture locale auprès des populations locales et touristiques ainsi qu'une possibilité d'allonger la durée de séjour des visiteurs.

Le montant des travaux pour la réalisation de cet aménagement qui consiste à réaménager cette maison de façon très modeste afin de garder un caractère ancien prononcé, a été évalué à 99 995 € HT.

Le Maire propose d'énumérer avec les conseillers et de façon non exhaustive les travaux qui devront être réalisés pour ce projet.

Ces travaux comprennent la réfection du rez-de-chaussée (entrée/accueil) avec notamment la création d'une dalle béton, d'un local sanitaire et de l'électricité. Toujours au rez-de-chaussée, la création d'une dalle béton, l'alimentation électrique, et le remplacement de la porte d'entrée pour la réalisation d'un atelier/entrepôt.

Au premier étage, les travaux consistent en une reprise des plafonds et des fissures des murs, puis leur mise en peinture rustique, la réalisation de l'alimentation électrique et le changement de trois fenêtres et volets.

Au dernier étage, les travaux prévoient le confortement du plancher par une dalle flottante, l'isolation de la toiture et l'habillage du plafond en placo, la reprise de l'alimentation électrique et le changement de 2 fenêtres.

Il est également chiffré la reprise de 12 marches de l'escalier intérieur et la réfection des murs.

L'évaluation des travaux comprend également la remise en état de la

toiture du four (poutres, chevrons, charlattes et tuiles), la création d'un auvent de 15 m², la reprise du mur périphérique du four en pierre et l'alimentation électrique.

Ce projet prévoit aussi la réfection de la toiture de la remise à bois, la reprise d'un mur en pierre, une porte d'entrée et l'alimentation électrique.

Enfin, le chiffrage prend en compte la création d'un chemin d'accès en matériaux drainant, le débroussaillage du terrain, la pose d'un portail, et la matérialisation de dix places de stationnement.

Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur l'intérêt de présenter ce projet à ce dispositif de demande de subvention et de valider le plan de financement suivant :

- Europe (40 %) : 39 998 € HT
- Conseil Général des Alpes de Haute Provence (20 %) : 19 999 € HT
- Conseil Régional PACA (20 %) : 19 999 € HT
- Commune (20 %) : 19 999 € HT

=> adopté à l'unanimité

MOTION RELATIVE A L'ECOLE DU CANTON D'ANNOT

Le Maire informe de la possible suppression d'une classe sur l'école du canton d'Annot, il rappelle les actions qui ont été menées auprès de la préfecture et de l'académie par les élus et les parents d'élèves.

A la demande de M. MAZZOLI, et afin d'appuyer l'action entreprise, le maire demande au conseil municipal l'autorisation de présenter une motion. Cette initiative est approuvée à l'unanimité.

L'école d'Annot est aujourd'hui la seule du canton d'Annot, elle est désormais dans le champ de compétence de la communauté de communes. Depuis toujours elle scolarise les enfants dès l'âge de 2 ans.

Sur la période 2004/2011 son effectif s'est toujours situé entre 132 et 141 élèves. A ce jour, elle compte 137 élèves dont 11 de 2 ans. La prévision établie en

Cet été à Annot

Notez dès à présent les rendez-vous phares de cet été à Annot :

Festival international de danse folklorique
Association ARTEMISE
21 et 22 juillet

Festival pluridisciplinaire Songes d'été
Office de Tourisme
du 4 au 19 août

Annot s'expose en peinture
Exposition des peintres annotains
Mairie d'Annot
juillet et août



12 avril

décembre 2011 fait état de 133 élèves, dont 9 de 2 ans, pour la rentrée de septembre 2012. Les derniers éléments dont nous disposons font état de 7 enfants supplémentaires qui pourront venir s'y ajouter. De fait, l'école du Canton d'Annot se retrouvera dans le haut de la fourchette dans laquelle se situe notre effectif depuis une dizaine d'années. Nos prévisions ont toujours correspondu à la réalité de la situation, elles reflètent parfaitement la stabilité. Dans un contexte général de baisse des effectifs Annot et son canton font mieux que résister. Cela tient au fait que notre territoire a su maintenir son attractivité :

- les établissements Faissole (plus de 100 employés) et l'entreprise COZZI (près de 100 employés) restent avec les administrations et services les moteurs de l'activité économique locale.

- le parc de logements sociaux d'Annot à hauteur de 105 unités d'habitation (Logirem, H2P, Habitat 13, Logis Familial) contribue largement au dynamisme de la démographie ce qui est remarquable pour une zone rurale et de montagne comme la nôtre.

- la qualité de vie y est indéniable et les services publics y sont pour beaucoup et notamment les services éducatifs : crèche, école à partir de 2 ans puis collège.

Dans un tel contexte, la suppression d'une classe à l'école, serait particulièrement injuste et marquerait un recul de l'état allant ainsi à contre sens des efforts des collectivités locales. Elle serait synonyme de dégradation du service public.

Pour l'ensemble de ces raisons le Conseil Municipal d'Annot réuni le 13 février 2012 demande :

- la prise en compte de la spécificité de son territoire rural et de montagne,
- la reconnaissance des ses actions et de son dynamisme au service de la population,

- le respect des engagements de l'état,
- et donc le maintien des 6 classes de l'école du canton d'Annot.

VOTE DU TAUX DES IMPOTS LOCAUX POUR 2012

Pour mémoire, le Maire rappelle que les communes bénéficient, depuis 2011, d'un nouveau panier de ressources fiscales ainsi constitué pour la commune :

1. produit de la Taxe d'Habitation communale, auquel est ajoutée la part du transfert du produit de la taxe d'habitation départementale, et la part du produit correspondant au transfert des frais de gestion de la taxe,
2. produit de la Taxe Foncière sur les propriétés Bâties communale,
3. produit de la Taxe Foncière sur les propriétés Non-Bâties communale, majoré de la part du produit correspondant aux frais de gestion de la TFNB,
4. Taxe Additionnelle à la Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties,
5. Cotisation Foncière des Entreprises.

Par ailleurs et pour Annot, le total de la fiscalité nouvelle (comprenant les allocations compensatrices correspondant à la fiscalité transférée), perçu après la réforme, étant inférieur au produit des 4 taxes perçu auparavant, la commune perçoit la différence, sous forme :

- d'une Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP),
- d'un versement par le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR).

Pour 2012, il précise que, d'après les informations reçues, les montants versés à la commune au titre de la garantie individuelle de ressources sont les suivants :

- Dotation de Compensation de la Taxe Professionnelle (DCRTP) : 69 443€
- Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR) : 101 520 €

Le budget 2012 de la commune a été bâti avec des taux d'imposition des trois taxes directes locales qui resteront les mêmes qu'en 2011. De fait, à taux constant, le produit attendu cette

année est le suivant.

Les bases d'imposition prévisionnelles pour 2012 sont :

- Taxe d'habitation 1 540 000 €
- Taxe foncière bâtie 1 225 000 €
- Taxe foncière non bâtie 10 100 €
- CFE 293 500 €

Les taux proposés pour 2012 sont inchangés par rapport à 2011 :

- Taxe d'habitation 20.74 %
- Taxe foncière bâtie 30,55 %
- Taxe foncière non bâtie 94.37 %
- CFE 23.85 %

Ce qui apporte au budget communal :

- Taxe d'habitation 319 396 €
- Taxe foncière bâtie 374 238 €
- Taxe foncière non bâtie 9 531 €
- CFE 70 000 €

Soit un total de 773 165 €

=> adopté à la majorité

DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'AMENAGEMENT DURABLE DES GRES D'ANNOT – VOLET ENS

Lors de la réunion de travail du conseil municipal, il a été fait part des conclusions de l'étude sur la valorisation durable des grès d'Annot, pour laquelle, nous avons constitué un comité de pilotage auquel ont pris part les services de l'Etat (DREAL), du Conseil Régional, du Conseil Général 04, de l'office de tourisme et des associations locales (Vive les gestes et l'ADPC notamment). Toutes les étapes de l'étude, du diagnostic à l'avant-projet détaillé, ont été validées par ce comité de pilotage.

Pour mémoire, la richesse patrimoniale des lieux et les activités présentes sur le site ont orienté le concept sur la découverte interprétée, la randonnée et l'escalade.

Une réunion avec les propriétaires des parcelles concernés par les futurs aménagements doit être organisée durant le mois de mai afin d'exposer les aménagements envisagés et de mettre en œuvre les conventions nécessaires.

Ces différents travaux et le

développement de la communication doivent permettre la mise en tourisme d'une concentration exceptionnelle de richesses naturelles et patrimoniales, dans le respect des principes du développement durable. La valorisation des ressources naturelles, du patrimoine et de l'histoire du site via des pratiques de pleine nature douces et accessibles aux sportifs comme aux familles doit permettre de générer des retombées économiques qui pérennisent l'activité des prestataires et l'ensemble des commerces et services touristiques.

Plusieurs volets ont été identifiés et l'étude d'avant-projet détaillé a permis de définir et chiffrer les différents travaux en découlant.

Les différents volets identifiés sont : l'interprétation (livret, plateforme internet, film animation 3D,...), les sentiers (travaux d'urgence et d'amélioration), l'escalade (requalification, création et déséquipement), la signalétique (routière, d'arrivée, d'activités, directionnelle, sécuritaire,...) la communication (carte touristique, conception graphique des différents documents,...) et d'autres actions (écocompteurs, étude chiroptères, protection patrimoine).

La totalité des investissements à réaliser s'élève à près de 310 000 € HT. Le financement de la totalité de ces investissements est possible à hauteur de 80 % mais sur deux phases.

Ainsi, le Maire propose à l'assemblée une première phase concernant les investissements à réaliser sur le site de l'Espace Naturel Sensible (site des Grès) et ses abords à hauteur de 190 454 € HT comprenant :

- Sentiers : 67 615 €
- Escalade : 30 770 €
- Signalétique : 47 680 €
- Etude Chiroptère : 7 500 €
- Eco compteurs : 6 000 €
- Protection du patrimoine : 7 500 €
- Aléas et AMO : 23 389 €

Cette première phase peut être financée par la DREAL, la Région PACA et le

CG04 et il propose de retenir le plan de financement suivant :

- DREAL (Etat) : 35 000 € (18.4 %)
- Région PACA : 58 682 € (30.8 %)
- Conseil Général 04 : 58 682 €, (30.8 %)
- Commune : 38 090 € (20 %)

=> adopté à l'unanimité

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Maire informe l'assemblée que la commission sports, loisirs et associations s'est réunie le 30 mars dernier à 18h00 et il demande à Jean MAZZOLI, Président de cette commission, de présenter les propositions faites par cette dernière.

En tout premier lieu, la commission demande de maintenir le montant alloué aux associations à 15 000 € au BP 2012.

Dans le cadre d'un budget 2012 alloué aux associations de 15 000€, la commission s'est prononcée favorablement aux demandes qui lui étaient soumises et propose d'allouer les subventions suivantes :

- Société de chasse : 400 €
- Comité des fêtes : 6 000 €
- Fanfare Echo de la Vaire : 1 000 €
- Amicale des Bravadiers : 2 000 €
- Association Fée Main : 500 €
- Association des Cavaliers de Vérimande : 3 000 €

=> adopté à l'unanimité

CONVENTION DE GESTION AVEC L'A.S.A DES CANAUX ANNOTAINS

Le Maire informe l'assemblée que face à la complexité de la comptabilité dont dépendent les ASA, les Présidents nous avaient sollicités afin de les aider. Par délibération en date du 17 juin 2002, la commune d'Annot a répondu favorablement et a conventionné avec chacune des 4 ASA des canaux d'irrigation afin que les services administratifs de la commune d'Annot leur assurent la gestion comptable. De fait, la fusion qui vient d'avoir lieu entre 3 des canaux et qui a donné naissance à l'ASA des canaux

annotains, oblige la commune à établir une nouvelle convention sauf pour celle de l'ASA du canal des Granges.

Ainsi, l'objet de cette convention stipule que la commune d'Annot assurera, gratuitement, la gestion comptable de l'ASA (Préparation budget, CA, mandats et titres, TVA,...) au vu des éléments remis par le Président ou le comptable de l'ASA. Il est entendu que l'ASA garde son indépendance de décision.

Par ailleurs, la commune d'Annot affranchira le courrier de l'ASA à l'aide de sa machine à affranchir et refacturera en fin d'année le montant consommé.

SOUTIEN DE LA COMMUNE D'ANNOT AU PROJET «BIEN VIEILLIR CHEZ SOI»

Suite à des réunions d'informations et de travail avec la Fédération Départementale de l'ADMR et son association locale, le Maire propose de délibérer sur le soutien de la commune au projet « Bien vieillir chez soi ».

L'idée de base du projet est de permettre un retour ou un maintien dans la vie locale de personnes âgées. La création ou la réhabilitation de logements adaptés au cœur du Village, à proximité des services publics, des professionnels de la santé, et des commerces constitue une première étape pour atteindre cet objectif.

Ces habitations doivent permettre les rencontres et rompre l'isolement. Pour cela, ces logements doivent être regroupés par unité de 6 à 10 appartements.

Ces logements de type T1 ou T2 doivent être ouverts aux personnes âgées du canton et aux personnes présentant des incapacités sans barrière d'âge et de revenus.

Différents des maisons de retraite et des foyers-logements, ce projet peut permettre de compléter les dispositifs existants sur le département.

Le Maire informe également que ce projet a été approuvé par le Conseil Général et son Président a affirmé son soutien lors de l'assemblée de l'ADMR.



Naissances

Nous annonçons avec plaisir la venue au monde de :

- Thibault, fils de Mylène et Robert BRUN
- Attilio, fils d'Aurore LAURENT et Alexandre IVALDI
- Stacy, fille de Nadège ANDRE et Adrien KRAUS
- Loan, fils d'Emilie et Cédric EULMI

Toutes nos félicitations aux heureux parents !

Mariages

Tous nos voeux de bonheur à :

- Isabelle GAMBINO et Cédric BERIO
- Emily FERTE et Cédric SARRON

Décès

Nous avons le regret de vous faire part du décès de :

- Patrice PIGA
- Jacques ANDREOLIS

Nouveaux arrivants

Bienvenue à Annot et bonne installation à :

- Ludovic MARTEL et Magalie SIMEON et leurs enfants
- Jean-Michel PALOMBA et Sandra FALASCHI et leur fille
- Sergiane CAUWEL
- Mme et M. BOLGARI Louis

Une troisième étoile pour « l'Avenue »

En toute dernière minute, nous avons le plaisir de vous annoncer l'obtention d'une nouvelle étoile pour un établissement annotain.

En effet, dans le cadre de la réforme du classement des hébergements touristiques, l'Hôtel-Restaurant de l'Avenue vient de se voir attribuer une troisième étoile.

Dirigé conjointement par Martine COZZI et Jean-Louis GENOVESI, cet établissement est le seul hôtel du village qui a su, au fil des années, maintenir et développer son activité tout en appliquant un niveau d'exigence constant, lui permettant aujourd'hui d'atteindre les critères d'un trois étoiles.

Une bien belle reconnaissance pour tout le travail accompli par Martine et Jean-Louis, que nous tenions à saluer ; reconnaissance qui rayonnera sans aucun doute sur la qualité de l'offre touristique proposée par notre village.



Crédits photos : (c) Bernard VIGLINO
TOUS DROITS RESERVES

mémento contacts

POMPIERS 18

SAMU 15

GENDARMERIE
17 ou 04 92 83 20 05

MÉDECINS
Bono : 04 92 83 23 02
Roux : 04 93 83 26 67

AMBULANCES
L'Annotaine : 04 92 83 20 96

INFIRMIERS
Ceppodomo : 04 92 83 33 38
Urani : 04 92 83 30 64

KINÉSITHÉRAPEUTE
Penna : 04 92 83 21 62
Guelpa : 04 92 83 76 48

DENTISTE
Passeron : 04 92 83 24 68

PHARMACIE
Berlandi : 04 92 83 20 01

TAXIS
Antony : 04 92 38 32 68
Budon : 04 92 83 20 96

MAIRIE
04 92 83 22 09

OFFICE DE TOURISME
04 92 83 23 03

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
04 92 83 42 81

RELAIS DE SERVICES PUBLICS
04 92 83 25 80

« à l'ombre du baou »

Bulletin d'information municipal

Directeur de la publication :
Jean Ballester, Maire d'Annot

Ont participé à la rédaction de ce numéro
l'équipe municipale, celle de l'office de
tourisme et plusieurs associations que vous
reconnaissez .

Dépôt légal n° 190 du 07 avril 2000

Déclaration n° 13J/99 du 11 juin 1999

retrouvez annot sur internet :

<http://www.annot.com>